

pour 19 en Corrèze

Bulletin n° 112 Juin 2020

L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Ussac Pays de Brive CDIS

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Prix : 0,3 €

Déposé le 19/06/2020

Pour l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section Corrèze de la Fédération Syndicale Unitaire
ISSN : 1259 - 3060.
CPPAP : 0720 S 07414.
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication : Nathalie Ribière
Imprimé par nos soins dans nos locaux

Sommaire

Page 1 : Édito
Page 2 : médecin et personnel de santé scolaire
Page 3 : AESH
Page 4 et 5 : 2S2C dans le 1er et le 2nd de gré
Page 6 : Apprentissage et enseignement professionnel
Page 7 : Donner enfin priorité à l'éducation
Page 8 : Discours d'E Macron flou et autosatisfaction
Page 9 : 3 ans h'hyperactivité
Page 10 : pour Béa

Éditorial

Sortir de la sidération et préparer la lutte !

Pour imposer ses contre-réformes, le macronisme, dernier avatar totalement décomplexé du néolibéralisme, utilise une méthode en cinq temps mise au point par la droite il y a plus de vingt ans.

1er temps : la dramatisation

Qu'il s'agisse du « choc » démographique sur la question des retraites, des « déficits abyssaux » pour les retraites encore ou l'hôpital, il s'agit de plonger l'opinion dans un état de sidération et de préparer l'acceptation des régressions sociales au profit du capital.

2ème temps : la concertation en trompe l'œil

Le gouvernement refuse le dialogue social (les accords de Bercy laissent un souvenir bien amer) et multiplie les « concertations » dans lesquelles les partenaires sociaux ne sont plus forcément les interlocuteurs privilégiés. Des négociations ne sont possibles qu'à la marge, sur les détails, y compris sur des sujets qui engagent le bien commun tels que le système des retraites ou l'assurance chômage.

3ème temps : la division

Le néolibéralisme use habilement de la posture complaisante d'organisations comme la CFDT pour diviser les travailleurs et entraver les mobilisations dénonçant la casse des conquits sociaux.

4ème temps : la progressivité

Le discours gouvernemental se veut rassurant, raisonnable, alors même qu'il annonce des régressions effarantes en matière de santé, d'éducation et de protection sociale. Pour cela, il brandit des chiffres abscons à partir desquels il élabore une rhétorique reposant avant tout sur le flou et sur l'inversion des valeurs. Les 2S2C seraient un moyen de lutter contre le décrochage scolaire ! C'est donc pour aider les élèves les plus fragiles et pour réduire les inégalités que l'on veut démolir l'école publique ! Comprendra qui pourra.

5ème temps : le rouleau compresseur

Le gouvernement aime les ordonnances. Le projet de contre-réforme des retraites l'a bien montré : le projet de loi contient pléthore de blanc-seings laissés au gouvernement. La loi votée, le gouvernement déciderait seul et au rythme qui lui plaît de la mise en œuvre de la contre-réforme.

Le gouvernement aimerait que la crise sanitaire ait plongé les Français.es dans une torpeur qui les rendent dociles et passifs. Mais sa gestion calamiteuse a réveillé bien des colères. Malgré un état d'urgence sanitaire liberticide qui veut faire taire la contestation sociale, la population a su exprimer son indignation face aux violences policières le 9 juin et clamer haut et fort qu'on ne lui volerait pas son droit de s'exprimer, y compris dans la rue. Le 16 juin, elle a su dire son soutien aux personnels de santé et montrer qu'elle n'était pas dupe des promesses gouvernementales : nous avons bien compris que le plan de démolition de l'hôpital public était maintenu (plan « Ma santé 2022 »), que le Ségur de la santé n'aurait aucun progrès mais d'autres régressions, que les personnels soignants ne verraient pas leurs conditions de travail améliorées ni leurs salaires revalorisés.

Le confinement a été l'occasion pour les grands groupes de mener des opérations de lobbying continues et d'élaborer autant de collusions qui ne disent pas leur nom. Il n'y avait pas « d'argent magique » pour nos retraites, mais il y a bien eu des milliards pour aider sans contrepartie les grandes entreprises. <https://www.amisdelaterre.org/lobbycovid/>

Dans ce contexte où il nous faut être plus vigilant que jamais, la FSU rappelle qu'elle continuera à défendre sans réserve le service public et un modèle de société fraternelle et solidaire. <https://fsu.fr/plus-jamais-ca-34-mesures-pour-un-plan-de-sortie-de-crise/>

Jérôme Motard et Nathalie Ribière
Secrétaires départementaux de la FSU 19

Rapport de la cour des comptes relatif aux médecins et personnels de santé scolaire :

Une logique archaïque, prescriptive et une aubaine pour les fossoyeurs du service public !



Le rapport de la Cour des comptes sur les médecins et les personnels de santé scolaire, instruit à charge, déforme la situation et les textes régissant les personnels infirmiers, de service social et les psychologues de l'Éducation nationale pour justifier des préconisations dénaturant la conception de leurs métiers, transformant leurs missions et aggravant leurs conditions de travail.

Enfermés dans une vision médico-centrée, les rapporteurs ne tiennent aucun compte de la spécificité de ces métiers et ignorent délibérément leur contribution à la lutte contre les inégalités sociales et de santé, à la mise en œuvre des conditions favorisant la réussite des élèves, leur développement psychologique et social, leur épanouissement.

Partant d'un constat basé sur un seul indicateur, la réalisation insuffisante des bilans de santé dans la 6ème année des enfants et d'une vision restrictive de la santé, ils balaient la question de l'insuffisance des moyens pour se concentrer sur des problèmes de gouvernance, en proposant de créer un service de santé scolaire, regroupant les infirmier-es, les assistant-es de service social, les PsyEN avec les médecins. Cette proposition ne pourra pas solutionner la question des bilans de santé.

Par contre, la conception qui imprègne tout le rapport, vise une transformation radicale de la conception éducative de la santé à l'École, de l'accompagnement et du développement des élèves qui irrigue tous ces métiers au profit du lobby médical.

Le rapport est empreint de suspicion à l'égard des personnels, comme celle qui touche tous les fonctionnaires actuellement : Réécriture des missions, pilotage par des experts d'un conseil de santé scolaire qui sont bien plus près des ARS que de l'École, augmentation des horaires de travail et des secteurs !

Pourquoi un tel acharnement contre les membres des équipes pluri professionnelles ?

Peut-être faut-il en chercher les raisons dans une nouvelle tentative d'externalisation et de décentralisation de ces personnels comme en 2003 ! Regroupés dans un service de santé scolaire, les médecins, les infirmier-es, les assistant-es de service social, les PsyEN seraient ainsi, prêts pour un transfert aux départements comme le premier Ministre le préconise dans une circulaire aux préfets de Région datée du 15 janvier sur la répartition et l'exercice des compétences entre État et Collectivités territoriales.

L'État pourrait alors transférer 20 000 agents publics d'un coup ! Quelle aubaine pour les fossoyeurs du service public !

Les infirmier-es de l'Éducation nationale, les assistant-es de service social et les psychologues de l'Éducation nationale n'accepteront pas cette nouvelle dégradation du service public rendu aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, parents y compris, et cette aggravation des inégalités sociales.

L'École a besoin de renforcer ses équipes pluri professionnelles complètes et de leur donner les moyens d'accomplir toutes leurs missions.

La FSU appelle tous les personnels à dénoncer cette nouvelle charge contre le service public et à se mobiliser pour empêcher toute tentative de mise en œuvre des préconisations de ce rapport !



La FSU met à disposition un vade-mecum complet de l'action sociale interministérielle réalisé et mis à jour par le groupe fédéral action sociale et ses présidents de SRIAS. Il présente et détaille toutes les prestations d'action sociale interministérielles dans la Fonction Publique d'Etat avec les derniers taux actualisés.

La diffusion de l'information en direction des personnels étant essentielle pour faire vivre le droit à l'action sociale et leur permettre de bénéficier de ces prestations destinées à améliorer les conditions de vie et de travail des agents et de leurs familles, ce vade-mecum est disponible sur le site de la FSU:

<https://fsu.fr/guide-des-prestations-interministerielles-2020/>

AESH, « acteurs essentiels » de la pleine réussite de l'École inclusive !

AESH des « piliers » aux pieds d'argile, bien fragiles car malgré ce que voudrait nous faire croire

M. Blanquer Ministre de l'Éducation nationale, sur le terrain, nous sommes bien loin de ces belles paroles.



Une École inclusive de qualité avec des moyens limités, sans annonce d'amélioration des conditions salariales, sans vision de réelle progression de carrière pour les jeunes collègues, sans avancée vers des quotités horaires choisies et non subies, sans disparité départementale ou rectorale.

La seule ouverture serait un emploi complémentaire confié aux collectivités territoriales ou associations sans aucune assurance de la reconnaissance de nos spécificités dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

C'est nous refuser la pleine intégration à l'Éducation nationale, la reconnaissance que nos missions requièrent une vraie professionnalisation. Nous ne pouvons en rester là !

Pour nombre d'entre nous, cette année scolaire a été particulièrement difficile. Une rentrée chaotique : des collègues ont pris leur fonction sans contrat signé, des salaires payés avec retard, des accompagnements multiples sur plusieurs niveaux scolaires, sur plusieurs établissements. Des accompagnements qui ne respectaient pas toujours les notifications MDPH des élèves accompagnés car il faut jouer avec les emplois du temps et quotité horaire limitée. Les collègues en PIAL ont pu le constater, le manque de moyen peut engendrer un saupoudrage d'heures d'accompagnement pour satisfaire à minima les besoins des élèves.

La crise sanitaire, le confinement /déconfinement ont été particulièrement déstabilisants pour les collègues qui sont restés bien souvent sans nouvelles ni consignes claires des SDEI. Malgré leurs incertitudes, les AESH qui le pouvaient se sont mobilisés avec les enseignants et les équipes éducatives de leur établissement pour continuer au mieux l'accompagnement des élèves. On peut noter que le retour dans les écoles pour le 1er degré s'est fait sans que le protocole sanitaire pour les élèves en situation de handicap et leurs accompagnants soit prêt ! Les élèves accompagnés étaient pourtant public prioritaire mais oublié.

A la précarité s'ajoute en permanence l'insatisfaction de ne pouvoir s'investir pleinement faute de moyen, de formation, de confiance en l'avenir. Les AESH passionnés par leurs missions ne pourront participer à une École inclusive de qualité sans la reconnaissance de leur statut au sein de l'Éducation nationale.

Tout au long de l'année, la FSU et ses syndicats de l'enseignement sont restés à l'écoute des AESH pour les soutenir et / ou répondre à leurs difficultés et questionnements.

Les AESH veulent continuer à aller de l'avant et rester vigilants pour l'avenir.

Catherine Soares
AESH SNES FSU

AESH, les poches vides comme ultime mépris !

Depuis sa création, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission marquée par la précarité avec des temps de travail très faibles et des rémunérations parmi les plus basses de la Fonction publique.

Les éléments de constat établis par le ministère sont pourtant sans appel. La quotité de travail imposée aux AESH est en moyenne de 62% et les temps incomplets constituent la règle. La rémunération moyenne se situe au niveau de l'indice plancher fonction publique, ce qui révèle l'absence d'évolution des rémunérations alors même que des AESH exercent depuis de nombreuses années. Les AESH sont pour la plupart condamnés à cumuler plusieurs emplois pour pouvoir vivre décemment.

Le comité de suivi des AESH s'est réuni le 9 juin dernier pour aborder le temps de travail et les rémunérations. Malgré ce qui avait été annoncé en février, le ministère n'a pas envisagé les

leviers qui permettraient de sortir de cette spirale de précarité.

La seule réponse apportée a consisté à dire qu'aucun arbitrage n'avait été pris, notamment budgétaire.

Les AESH présents à cette réunion ont subi – une nouvelle fois – le mépris d'un ministère qui ne veut pas mettre la main à la poche malgré l'urgence.

A l'heure où le gouvernement débloque des milliards pour soutenir les entreprises pendant la crise, qu'un troisième projet de loi de finances rectificative est en cours, l'avenir de 100 000 agents de la Fonction publique, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation, importe peu. La FSU exige des engagements clairs pour les AESH, ce qui doit passer par un arbitrage politique à la hauteur .

SNUipp-FSU



2S2C dans le premier degré:



un projet qui accentuera les inégalités territoriales et recentrera l'école uniquement sur les "fondamentaux"

La crise sanitaire et le protocole très contraignant pour la reprise dans les écoles ont permis à notre ministère de remettre sur le devant de la scène un vieux et dangereux projet. Le dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) est en effet mis en place dans le cadre de la reprise progressive des cours. Quelques communes corréziennes ont déjà montré leur intérêt pour ce dispositif.

Ce que dit la note de la DGESCO

Ce dispositif, mis en place dans le cadre de la réouverture des écoles et dans un contexte de prise en charge de groupes réduits, prévoit de nouveaux modes d'accueil des élèves. *« Lorsque l'élève n'est pas sous la responsabilité de ses professeurs, il est donc possible de proposer des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement. »*

La convention relative à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire est signée entre le maire de la commune et l'IA-DASEN. Les collectivités locales souhaitant s'inscrire dans ce dispositif le feront en lien avec les secteurs associatifs, sportifs et culturels.

Les activités sont organisées en concertation avec l'équipe éducative et ces interventions *« ne se substituent pas aux enseignements et donc à l'action première des professeurs dans leurs disciplines (EPS, Arts plastiques, éducation musicale, enseignement moral et civique ...) »*.

Elles se dérouleront sur le temps scolaire, dans des endroits aménagés par la commune dans l'école, à proximité de l'école, dans des lieux à l'extérieur (cours, jardins...) ou dans une salle.

Ces activités proposées aux familles sont facultatives et gratuites.

Un dispositif déjà mis en place dans certains départements :

La mise en place de façon précipitée dans certains départements montre déjà une disparité des activités mises en place. Et, sous couvert de mettre en place les 2S2C rapidement, certaines municipalités interfèrent dans l'organisation pédagogique de l'ensemble du temps scolaire !

Par ailleurs, sur le terrain, les équipes ne sont pas tenues au courant de la mise en place des 2S2C, il n'y a pas de concertation alors qu'elles doivent être associées à la mise en œuvre.

L'avis du SNUipp-FSU

Même s'il est spécifié que les activités physiques et sportives se différencieront de la mise en œuvre des programmes d'EPS, **le risque d'externalisation des enseignements physiques, sportifs, culturels et civiques est réel.**

Le développement de ce dispositif signifierait le renforcement des apprentissages désignés comme « fondamentaux » par le ministre JM Blanquer pendant le temps d'enseignement, renvoyant ainsi les activités sportives, culturelles et civiques aux intervenants extérieurs, et vidant l'école de sa substance.

Les 2S2C renforceraient également l'entrisme des clubs sportifs à l'école, déjà engagés par la labellisation « Génération 2024 », avec des demi-journées consacrées aux sports encadrées par des animateurs issus des fédérations. Les finalités de l'enseignement du sport à l'école sont ainsi brouillées, au profit de ses dimensions compétitives plutôt que sanitaires, émancipatrices ou coopératives.

Le dispositif entretient une réelle confusion entre le temps scolaire, périscolaire, entre des disciplines relevant de l'enseignement pour toutes et tous et des activités facultatives encadrées par des intervenants.

Or, ce qui relève de l'enseignement de l'école est obligatoire pour tous, et garantit le droit et l'égalité sur tout le territoire.

Les moyens très divers des collectivités, l'entrisme du privé, la délégation aux clubs sportifs, aux associations culturelles et autres génèreraient de nouvelles inégalités territoriales. Celles, déjà criantes lors de la mise en œuvre des activités périscolaires liées à la semaine de 4 jours et demi, seront exacerbées.

Une autre réponse aurait dû être apportée à la situation sanitaire : création de postes pour dédoubler les groupes-classes partout, développement du « plus de maîtres que de classes », reconstruction des RASED, aide à la réhabilitation du bâti scolaire...

Le 2S2C est un cheval de troie !



Le dispositif 2S2C que le ministère de l'Education nationale a souhaité mettre en œuvre dès la reprise des cours a d'abord été présenté comme un dispositif temporaire permettant aux élèves de bénéficier d'activités autour des thématiques « sport, santé, Culture, Civisme ». Aujourd'hui, celui-ci apparaît comme l'horizon de "l'école de demain" selon la déclaration de M. Blanquer au Sénat le 19 mai 2020.

Il s'agit là de la vision d'une « école des fondamentaux » (lire, écrire, compter, respecter autrui) qui consiste à renvoyer certaines disciplines (éducation musicale, arts plastiques, EPS...) hors de l'Ecole. Pour nous, l'EPS, l'éducation musicale et les arts plastiques relèvent du service public d'Education et en ce sens, ces disciplines doivent être, au même titre que les autres, enseignées en garantissant l'égalité de service public sur tout le territoire. Elles font partie de la culture humaine au même titre que les sciences, la littérature, etc.

Ce programme permet l'intervention en son sein, sur le temps scolaire, des intervenants extérieurs à l'Ecole et des structures telles que les associations culturelles, artistiques, sportives...

Le dispositif du 2S2C autorise même parfois à utiliser de manière prioritaire des installations sportives ou scolaires alors même que pour des raisons sanitaires cet accès est refusé dans le cadre de notre discipline scolaire.

Seul.es les enseignant.es recruté.es sur concours, cadres A de la fonction publique d'Etat, sont à même de pouvoir

déterminer localement, avec leur direction, les caractéristiques de mises en œuvres de l'EPS et du sport scolaire, des arts plastiques ou de l'éducation musicale, dans le cadre de projets pédagogiques pensés et construits en équipe.

Par ailleurs, au regard des choix politiques faits ces dernières années en matière de politiques éducatives, il y a fort à parier que ce dispositif est mis en place pour que structurellement, les conditions soient créées pour rendre inévitable des suppressions de postes. Comment ne pas s'insurger, lorsqu'on sait qu'alors que plus d'une centaine de postes d'enseignant.es d'EPS seront supprimés à la rentrée 2020 (-400 les trois dernières années pour 60 000 élèves supplémentaires), le ministère participera à hauteur de 250 millions d'euros au financement de ce 2S2C ?

Le SNEP FSU milite également pour la relance des activités sportives fédérales et associatives, mais cela ne peut se faire en aucun cas en mettant en concurrence l'école et le hors-Ecole.

Le SNEP FSU construira, avec la profession, les mobilisations nécessaires pour que les pratiques physiques, essentielles après la période de confinement, restent de la responsabilité de l'Education nationale et soient encadrées par des fonctionnaires d'Etat formé-es et recruté-es pour cela. Le SNEP FSU avec la FSU portent d'autres exigences pour combattre les inégalités et pour que l'Ecole de demain, notamment grâce à l'EPS, soit au service de la démocratisation et de l'émancipation de tous les jeunes.

Lucile Grès
SNEP-FSU



Restons connectés ! :

Notre site internet : <http://sd19.fsu.fr/>

Notre page Facebook :

FSU Corrèze



Pour lui, " En considérant l'apprentissage comme un moyen de lutte contre le chômage des jeunes, Muriel Pénicaud se trompe".

Le gouvernement a pris le 4 juin des mesures en faveur de l'apprentissage. Vous semblent -elles efficaces ?

La mesure la plus importante prend la forme d'une aide financière à l'embauche d'apprentis, qui sera versée entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 aux entreprises qui embauchent des alternants titulaires d'un CAP ou d'une licence professionnelle. ..Elle sera versée sans condition dans les entreprises de moins de 250 salariés. ..

Une deuxième mesure vise à aider directement les jeunes apprentis qui recherchent un contrat d'apprentissage. Ainsi, les jeunes qui n'ont pas pu signer de contrat d'apprentissage, vont bénéficier d'une durée prolongée pour rester dans leur centre de formation... Grâce à cette mesure, ils auront jusqu'à six mois pour trouver un contrat d'apprentissage. ..

L'objectif du gouvernement est de maintenir artificiellement le nombre d'apprentis déclaré en 2019; ainsi il s'apprête à mobiliser des moyens financiers importants de l'état sans aucune garantie ni engagement de la part des entreprises. Il est clair que ces aides vont encourager les employeurs à faire appel à des apprentis gratuits ou quasiment gratuits pour leurs entreprises. Cela peut avoir pour conséquence de ne pas embaucher les apprentis actuels en fin de cursus pour les remplacer par de nouveaux apprentis gratuits et encore plus grave, de licencier économiquement des travailleurs en CDI et d'en remplacer certains par des 2/3 apprentis. Cet effet d'aubaine peut avoir de sérieuses conséquences sur l'emploi...

Ont elles un impact sur les lycéens professionnels ?

Les différents dispositifs de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » favorisent l'apprentissage et par conséquent marginalisent les lycées professionnels ; ainsi on observe que la sélection des jeunes par les entreprises produit une concentration des élèves les plus fragiles économiquement et socialement dans la voie professionnelle publique. Devant l'absence d'une vision globale et équilibrée, tout aide à l'apprentissage se traduit par des dégâts dans les établissements de l'enseignement professionnel public. La réduction drastique de la part de la taxe d'apprentissage, l'aide pour le permis de conduire pour les apprentis et pas pour nos élèves..., et la dernière mesure du gouvernement (4 juin 2020)

qui va octroyer aux apprentis un équipement informatique ne sont pas de nature à équilibrer l'intérêt porté par l'état aux apprentis et aux élèves de LP.

C'est une bonne mesure pour quelles raisons les élèves de la voie professionnelle ne sont pas concernés ? La formation des jeunes, y compris celle des lycéens professionnels, doit elle tenir compte du marché du travail ?

...La formation ne doit pas tenir compte uniquement du marché de travail et de l'employabilité immédiate. On le voit bien avec cette crise où tout s'est écroulé en quelques jours. Ce sont ces moments-là qui justifient encore plus l'existence d'un service public de l'enseignement professionnel avec ses cours théoriques et pratiques. La recherche à tout prix de l'employabilité immédiate avant la crise risque d'avoir de sérieuses conséquences sur l'avenir de nos jeunes dans les mois et les années à venir.

Le gouvernement dépense beaucoup d'argent pour l'apprentissage, encore un milliard par exemple le 4 juin. Cette voie de formation vous semble t- elle efficace pour l'insertion des jeunes ?

Cela pourrait être plus d'un milliard, car tout dépend du nombre et de l'âge des apprentis. En considérant l'apprentissage comme un moyen de lutte contre le chômage des jeunes, Muriel Pénicaud se trompe ... La preuve c'est que l'apprentissage n'a pas résisté à la première crise après l'application de cette loi. D'ailleurs comment pouvait-il en être autrement avec une formation patronale liée étroitement à la situation économique ? C'était couru d'avance en cas de crise...On a affaire à des idéologues ! ce qui est avancé par le gouvernement, une étude publiée le 17 avril 2020 sur le site de la Chaire "Sécurisation des parcours professionnels" montre qu'un apprenti qui n'a pas été embauché par son employeur à l'issue de sa formation n'aura pas plus de chance qu'un lycéen professionnel de recevoir une proposition d'entretien d'embauche. Ses auteurs, Pierre Cahuc et Jérémy Hervelin, observent qu'augmenter la part de jeunes en apprentissage a des effets très limités sur le chômage des jeunes si cette augmentation ne s'accompagne pas d'une plus grande rétention des apprentis dans leur entreprise de formation". On ne peut pas être plus clair!

Extrait café pédagogique du 12.06.2020

Donner enfin la priorité à l'éducation !



La période inédite que nous venons de traverser a mis en lumière et exacerbé les inégalités. Alors que le ministre Blanquer a organisé une reprise dans la précipitation sous couvert de préoccupation sociale, qu'en est-il réellement dans notre département ? Lors du CHSCT départemental du 05 juin dernier, le DASEN de la Corrèze a communiqué les chiffres suivants aux représentants des personnels : 30 % des élèves de 6e et 5e, 25 à 30 % des élèves de 4e-3e avaient repris. Un focus sur les chiffres du collège Jean Moulin à Brive, seul collège classé REP+ dans le département est également éclairant. Lors de la reprise, seuls 18 % des 6e-5e avaient regagné les salles de classe dans cet établissement et 15 jours plus tard, 24 % des élèves de 4e-3e leur avaient emboîté le pas.

En Corrèze, le ministre de l'éducation nationale a-t-il réussi son pari ? A-t-il ramené les élèves décrocheurs sur le chemin de l'école ? A l'évidence, non. Les AED, CPE et enseignants ont beau déployer des trésors d'énergie pour maintenir le lien avec les élèves et leurs familles, certains d'entre eux sont définitivement aux abonnés absents. Ce sont bien les élèves en difficulté, ayant le plus besoin d'un retour à l'école, qui sont restés à la maison, creusant ainsi encore plus les inégalités.

Les solutions et les idées pour pallier cette difficulté, notre ministre n'en manque pas. Il y a d'abord eu les "vacances apprenantes". Qui, à part lui, peut encore croire que les élèves "perdus" et leur famille vont se porter volontaires ?! Mais s'il n'y avait que cela ! Jean-Michel Blanquer a plusieurs idées dans son escarcelle. La dernière en date ? Le 2S2C. Le DASEN de la Corrèze y croit d'ailleurs dur comme fer. Le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C) a été annoncé de façon unilatérale par le ministre le 21 avril et inscrit dans la circulaire du 4 mai (réouverture des établissements). Il vise à permettre aux élèves de réaliser, sur le temps scolaire, des activités sportives et culturelles encadrées par des animateurs issus de clubs ou d'associations.

Nos collègues professeurs d'EPS, arts plastiques et éducation musicale apprécieront qu'on externalise une partie de leur enseignement. Sport, santé, culture et civisme relèvent des disciplines scolaires et doivent faire partie du quotidien des élèves. Pour le SNES-FSU, ces disciplines font partie intégrante de la culture commune et doivent être enseignées par des professeurs formés dans le cadre du service public d'éducation. A terme, ce dispositif, s'il était institué, menacerait outre les enseignements, les actions, projets, dispositifs, ateliers, mis en place habituellement dans les établissements scolaires par les équipes.

Il serait inacceptable que la vision ministérielle d'une école resserrée sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) puisse conduire à la suppression des ateliers artistiques et de la chorale, conduits par les professeurs, voire à une déscolarisation de l'éducation musicale, des arts plastiques ou encore de l'EPS.

Pour résorber les inégalités et tenter de pallier le retard accumulé pendant la période, le SNES-FSU a, en revanche, des propositions efficaces et concrètes à soumettre :

Il est indispensable de diminuer les effectifs dans les collèges et les lycées à la prochaine rentrée, et de revoir les programmes. La priorité est de redonner des heures pour travailler en groupes réduits et de restaurer les équipes médico-sociales et de vie scolaire en nombre suffisant. Les élèves auront besoin de ce temps et de ces regards croisés pour contourner les inévitables écueils d'apprentissage rencontrés lors du confinement. Le SNES-FSU réclame un moratoire sur les suppressions de poste et un collectif budgétaire, c'est-à-dire une loi de finance rectificative, permettant de vraies créations d'emplois, afin de faire face aux besoins éducatifs ordinaires comme nouveaux induits par le confinement. La période du confinement a mis en lumière le rôle essentiel des différents personnels de l'éducation et la place centrale de l'école dans la société. N'en déplaise à tous les commentateurs qui se déchaînent dans les médias actuellement, les professeurs n'ont pas été "décrocheurs". Ils ont bel et bien répondu et continuent à répondre présents pendant cette période. L'État doit les accompagner par l'allocation de moyens exceptionnels et envisager rapidement une revalorisation des professions de l'Éducation Nationale.

Laetitia Agnoux et Cédric Rava,
co-secrétaires départementaux du SNES-FSU



Emmanuel Macron a annoncé une accélération du déconfinement prévoyant dès le 22 juin « l'accueil de tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normales » dans les crèches, les écoles et les collèges, le flou est grand sur les lycées et les universités sont absentes de son discours.

Dans tous les cas, le virus n'ayant pas disparu, des recommandations sanitaires restent nécessaires. La FSU demande qu'elles puissent garantir la santé des élèves, de leurs familles et des personnels.

Par ailleurs, les enseignant-es, victimes d'une campagne médiatique et politique de dénigrement et de calomnie, attendaient du chef de l'état une parole de reconnaissance du travail accompli qui n'est malheureusement pas venue.

Pratiquant le « en même temps », le Président de la République a eu un discours sans véritable fond sur le nécessaire « vivre ensemble » sans répondre aux expressions demandant des changements profonds de société. L'ordre républicain ne peut être invoqué sans dénoncer les dérives de pratiques policières.

Alors qu'il serait essentiel de prendre les mesures nécessaires pour apaiser les tensions, le Président a tenu des propos de nature à les raviver, en parlant de « communautarisme », en insistant sur l'ordre. Une nouvelle étape de décentralisation est annoncée sans précisions concernant le calendrier, la méthode, les mesures envisagées, sans que les objectifs soient clairement définis. La FSU rappelle son attachement profond à l'accès aux services publics de façon égalitaire pour tous et toutes sur l'ensemble du territoire.

La jeunesse a été convoquée à plusieurs reprises sans qu'aucun engagement ne soit pris pour lui permettre d'accéder à un niveau de formation et de qualification qui répondent aux enjeux économiques et écologiques. La FSU demande des concertations urgentes pour sécuriser les parcours scolaires et professionnels des jeunes.

Elle exige aussi des moyens pour cette rentrée afin de compenser le retard pris sur les apprentissages des élèves durant ce confinement. L'accent mis sur la reprise de l'économie fait l'impasse totale sur le rôle des services publics et de leurs agent-es, le discours reprend celui du MEDEF sur l'effort du « travailler plus ». Le refus de toute contribution significative des plus aisés par la fiscalité va dans le même sens.

Visiblement le Président de la République n'a pas tiré les enseignements de la séquence précédente et « maintien le cap » alors que de profonds changements sont nécessaires en particulier sur le plan économique, social et environnemental.

Les paroles du Président de la République ont témoigné d'une grande autosatisfaction et son discours est caractérisé par très peu de propositions concrètes et un renvoi en juillet, l'été étant propice « aux mauvais coups » sur le plan social. C'est pourquoi la FSU sera vigilante sur l'ensemble de ces questions. Par ailleurs elle s'opposera à des mesures qui profitant de la crise, renverraient à l'autonomie du pilotage des services publics, source de mise en concurrence, le Président de la République semblant en faire « l'alpha et l'oméga » de sa politique.

Communiqué de presse 15 juin 2020

Quels critères employer pour mesurer l'efficacité d'une politique publique d'éducation ? Son coût, en tant que charge ou investissement ? Le taux d'accès à l'emploi des jeunes formés ? La formation du plus grand nombre et son émancipation ? La réduction des inégalités sociales, territoriales, de genre ou bien la reproduction des élites ? Ce débat n'est jamais clairement posé, et l'avalanche des réformes en cours dans les collèges et les lycées témoigne d'une absence de réflexion systématique sur fond idéologique libéral.

Jean-Michel Blanquer n'était pas inconnu des personnels quand il a pris la tête du MENJ. Passage de 4 à 3 ans de la scolarité en lycée professionnel sans contrepartie pour les élèves, réforme des lycées généraux et technologiques accompagnée de milliers de suppression de postes, exfiltration des élèves méritants dans les coûteux internats d'excellence, sa politique libérale qui prône la réussite individuelle, l'autonomie et son corollaire l'évaluation permanente avait provoqué une crispation du dialogue social tant au ministère que dans l'académie de Créteil. L'arrivée du ministre en 2017 laissait craindre une politique autoritaire tournant le dos à toute démocratisation, ce que les faits ont confirmé depuis.

Des réformes en rafale :

Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)

Décret de juillet 2018 réformant les lycées et les baccalauréats généraux et technologiques

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Décrets de décembre 2018 réformant la voie professionnelle des lycées

Loi du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance

Un tournant à la fois austéritaire et autoritaire :

La crise du système éducatif est liée au durcissement des politiques publiques : réduction des budgets de l'État au nom de la dette et dans le même temps priorité à une économie sans véritable contrôle, privilèges accordés aux riches et aux puissants, sélection généralisée par la compétition, politique autoritaire du « maintien de l'ordre » pour empêcher les contestations.

École et Université ne sont pas épargnées par cette involution qui se traduit par une gestion technocratique des institutions, l'accroissement des inégalités scolaires et universitaires (notamment au détriment des quartiers populaires et du monde de l'immigration), ainsi qu'une grande souffrance chez les agents.

Cette crise est à comprendre également en rapport avec l'émer-

gence du « capitalisme cognitif » qui récupère la révolution numérique et qui discrimine savoirs et cultures en fonction de leur degré de rentabilité et de compétitivité, renforçant la technoscience au détriment des sciences sociales et des humanités, pôles de conscientisation citoyenne et politique.

Alors que la recherche en matière d'éducation pointe les inégalités territoriales, la concurrence entre les établissements et les rôles délétères de l'enseignement privé et des déterminismes sociaux de réussite scolaire, les choix politiques portent sur des réformes internes sans réelle prise sur ces problèmes.

L'autonomie des établissements reste le dogme en vigueur, alors que la diminution des moyens fait de cette autonomie l'occasion pour l'institution de déléguer à l'échelon local la tâche ingrate de gérer la pénurie. Maintenir des options, permettre le travail en petits groupes, dégager des heures pour des projets pédagogiques : les disciplines et les enseignants sont désormais en concurrence, avec tous les effets pervers que cela induit.

Changer de vision :

La dépense pour l'éducation en France est inférieure de 0,7 point de PIB à la moyenne européenne (France Stratégie, note 74, janvier 2019). D'autres choix sont donc possibles, à condition d'introduire plus de démocratie dans le pilotage de l'Éducation nationale, de cesser la frénésie de réformes et de prendre le temps d'une véritable réflexion de fond. Éducation prioritaire, carte des formations, affectations des élèves, effectif et constitution des classes, orientation, pédagogie, contenus des programmes, formation initiale et continue des personnels, autant de sujets mal traités par des technocrates éloignés des réalités du terrain et sans vision d'ensemble.

Jérôme Motard

Co-secrétaire départemental de la FSU 19

Cet article tire ses analyses de l'excellent ouvrage collectif SOS Ecole Université : pour un système éducatif démocratique, coordonné par Martine Boudet

J-M Blanquer a été directeur adjoint du cabinet du ministre Gilles de Robien (octobre 2006 -mars 2007), recteur de l'académie de Créteil (mars 2007-décembre 2009), directeur de la DGESCO (décembre 2009-novembre 2012), directeur de l'ESSEC

Nous voulions fêter ce moment particulier dignement : le départ à la retraite de l'éducation nationale de Béatrice Gauthier. Mais l'actualité en a décidé. D'abord la mobilisation contre la réforme des retraites nous a entraîné dans les rues, pour certains comme Béatrice jusque sur les voies de chemins de fer. Puis nous avons été « enfermés dehors »...

Béatrice, pilier de la FSU 19 depuis sa fondation et fer de lance de la création du SNUEP-FSU goûte depuis le mois de janvier à la liberté de la retraite de l'éducation nationale. Pendant toutes ces années, elle a été sur tous les fronts, sans compter son temps ni son énergie : disponible pour la défense des collègues, intransigente pour préserver les services publics et plus particulièrement les lycées professionnels, tenace face à l'administration. Son énergie, sa combativité, elle a su avec Claude les partager avec nous et encourager de jeunes militants à prendre des responsabilités syndicales.

Mais pour elle, aujourd'hui, ce n'est pas le repos. Son engagement pour les services publics ne s'est pas arrêté en janvier. Au contraire, elle a été en 1^{ère} ligne dans les manifestations de ce début d'année, jusqu'aux voies de chemins de fer qu'elle a participé à bloquer.

Fidèle à ses valeurs républicaines, elle continue de nous apporter sa faconde, son dynamisme, sa bonne humeur et sa joie de vivre face à toutes les adversités.

Merci Béa, pour ta présence à nos côtés. Profite bien de cette nouvelle aventure qui commence et prends aussi du temps pour toi et les tiens.

